
L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-deux du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de septembre deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre,

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT),

Absent : M. Frédéric LAFOND délégué de Blain

Secrétaires de séance : Mme Martine TESSIER et Mme Sandrine VAIRE

Début de séance : 19h45

I. VIE INSTITUTIONNELLE

▪ **Mise à Jour du tableau du Conseil Communautaire (délibération n°CC2021 09 01)**

La présente délibération a pour objet d'acter les souhaits de Mme Gladie FERRY et de M. Jérôme LETURGEZ de démissionner de leur mandat de conseiller.e municipal.e entraînant la perte de leur mandat communautaire. Par conséquent, il est nécessaire de modifier le tableau du conseil communautaire intégrant les nouveaux conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire **prend acte** de la nomination de Mme Maryse GUILLAUDEUX en tant que conseillère communautaire, succédant à Mme Gladie FERRY et de M. Stéphane GASNIER en tant que conseiller communautaire, succédant à M. Jérôme LETURGEZ et **modifie** en conséquence, le tableau du conseil communautaire comme joint en annexe. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **Modification de la composition de la commission Aménagement du territoire (délibération n°CC2021 09 02)**

La présente délibération a pour objet d'acter le souhait de M. Max PIJOTAT de démissionner de la commission Aménagement du Territoire. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 09 05 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020.

Le conseil communautaire **proclame** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : M. CAILLON Philippe (Président de commission), Mme. ARBRUN Tiphaine, M. BICHON Albert, M. BLANCHARD Francis, Mme. CARRE Anne, Mme. DUBOURG Yolande, M. FLIPPOT Jacky, M. GUIHO Marie-France, M. JEUSSET Jérémy, M. PINEAU Olivier et M. POINTEAU Jean-Luc. **UNANIMITE 25 voix POUR**

II. FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

- **FINANCES – FPIC 2021 : Répartition « Dérogatoire libre » (délibération n°CC2021 09 03)**

La présente délibération a pour objet d'approuver dans les deux mois suivants la notification du Préfet, la répartition 2021 du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales entre la communauté de communes et les communes-membres.

Le conseil communautaire **approuve** au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales, les modalités de versement pour l'année 2021. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES – Budget annexe Transports Scolaires – Admission en non-valeur (délibération n°CC2021 09 04)**

La présente délibération a pour objet d'approuver la demande de Monsieur Le Trésorier, d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables imputées au budget annexe Transports Scolaires. Les admissions en non-valeur représentent un montant de 1 148,84€ et correspondent à des recettes d'inscription au transport scolaire ou d'utilisation du transport à la demande.

Le Conseil Communautaire **approuve** l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier pour un montant de 1 148,84 € pour le Budget annexe Transports Scolaires, **indique** que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs et **indique** que la dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2021 au compte 6541 du budget annexe Transports Scolaires. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES – Régie du Centre aquatique Canal Forêt - Modification de la régie d'avances et de recettes (délibération n°CC2021 09 05)**

La présente délibération a pour objet de modifier la régie de recettes et d'avances du Centre Aquatique Canal Forêt qui est applicable depuis le 1er septembre 2021. Les modifications portent sur : l'ajout des coupons Sport comme mode de recouvrement, le paiement des dépenses liées à la régie d'avances se fait en numéraire, la création d'un fonds de caisse de trois cents euros (300 €).

Le Conseil Communautaire **modifie** la régie de recettes et d'avances pour le Centre Aquatique Canal Forêt, **autorise** Madame La Présidente à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la régie. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES – Régie du Centre aquatique Canal Forêt – Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) (délibération n°CC2021 09 06)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à engager une procédure d'affiliation à l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) afin de permettre l'acceptation des chèques et des coupons Sport pour le paiement des prestations du Centre aquatique Canal Forêt.

Le Conseil Communautaire **autorise** Madame la Présidente à engager la procédure d'affiliation à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour le paiement des prestations de la Régie du Centre Aquatique Canal Forêt et **autorise** Madame la Présidente à signer toute convention ou tout document afférent lié à cette affiliation. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES-MARCHES PUBLICS - Réhabilitation et extension du siège de la Communauté de Communes : lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre (délibération n°CC2021 09 07)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et de l'extension de l'ancienne gare, actuel siège de la Communauté de Communes de la Région de Blain. L'objectif du projet est de regrouper l'ensemble des services administratifs de la Communauté de Communes sur un seul site et de faciliter l'accès aux services communautaires pour la population.

Le Conseil Communautaire **approuve** le projet de réhabilitation et d'extension du siège de la Communauté de Communes de la Région de Blain, **autorise** l'organisation d'un concours restreint pour ce projet, de fixer à trois le nombre maximum de candidats admis à participer au concours, **fixe** le montant de la prime à 14 000 € HT pour chacun des trois participants retenus au titre de l'indemnisation des participants ayant remis des prestations conformes au règlement de concours ; **arrête** qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement de concours ; **approuve** la composition du jury, **autorise** Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce concours de maîtrise d'œuvre et **sollicite** toutes formes d'aides financières pour le financement de ce projet et **indique** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet sur le budget Administration Générale. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **MARCHES PUBLICS - Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'assistance technique, maintenance et conseils en informatique (délibération n°CC2021 09 08)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer la convention constitutive de groupement de commandes dans le cadre du marché ayant pour objet le choix d'un prestataire chargé de la maintenance des matériels informatiques et du système d'information. Le groupement de commandes concernerait les Commune de Bouvron et La Chevallerais ainsi que la Communauté de Communes de la Région de Blain. Le montant prévisionnel global du marché est estimé à 300 000 € H.T.

*Le Conseil Communautaire **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes, **autorise** Madame La Présidente ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution du marché et **indique que les crédits sont inscrits au budget. UNANIMITE 25 voix POUR***

III. ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

- **CENTRE AQUATIQUE CANAL FORET – Convention de mise à disposition de l'équipement au SDIS de Loire-Atlantique (délibération n°CC2021 09 09)**

A des fins d'entraînement, il est proposé que le centre aquatique Canal Forêt soit mis à disposition des sapeurs-pompiers professionnels du groupement de Blain ainsi que des sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Blain. La dite-convention est proposée pour une durée d'un an reconductible et à titre gratuit. En contrepartie, le SDIS s'engage à organiser la formation continue annuelle du personnel du centre aquatique de Blain (secourisme et DSA) et participer aux exercices de mise en pratique pour le personnel.

*Le Conseil Communautaire **autorise** la mise à disposition du Centre Aquatique Canal Forêt à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable, au SDIS de Loire-Atlantique et **autorise** Mme la Présidente à signer la dite-convention. **UNANIMITE 25 voix POUR***

- **CENTRE AQUATIQUE CANAL FORET – Convention de mise à disposition de l'équipement à l'Amicale des Nageurs du Pays de Blain (ANPB) (délibération n°CC2021 09 10)**

La Communauté de Communes de la Région de Blain soutient les pratiques sportives nautiques et les associations d'intérêt communautaire dans ce domaine. L'ANPB est une association d'intérêt intercommunale, créé depuis 1982. L'association a pour but de promouvoir l'activité sportive et notamment la natation en compétition. La présente convention a pour objet de mettre à disposition, à titre gratuit, le centre aquatique Canal Forêt à l'ANPB pour l'entraînement de ses adhérents à la compétition de natation et à l'ENF (Ecole de Natation Française). Pour cela, l'ANPB bénéficiera de 6 créneaux répartis du lundi au samedi dont 5 créneaux avec 5 lignes d'eau (correspondant à l'ensemble du bassin sportif) et 1 créneau avec 2 lignes d'eau (lundi soir).

*Le Conseil Communautaire **autorise** la mise à disposition du centre aquatique Canal Forêt à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par avenant, à l'amicale des nageurs du Pays de Blain, **indique** que la mise à disposition devra être valorisée et intégrée dans le bilan comptable de l'association en tant que contributions volontaires en nature et **autorise** Mme la Présidente à signer la dite-convention. **UNANIMITE 25 voix POUR***

▪ **ENFANCE-JEUNESSE – Approbation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et du Plan Mercredi (2021-2024) (délibération n°CC2021 09 11)**

La présente délibération a pour objet d'approuver le renouvellement du Projet Educatif De Territoire ainsi que le Plan Mercredi de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour une durée de 3 ans courant sur la période 2021-2024. Le premier Projet Educatif Territorial a vu le jour en 2014 et a été renouvelé une première fois de 2017 à 2020. De par la crise sanitaire, le PEDT 2017-2020 a été prolongé d'une année jusqu'au 31 aout 2021. Cette année supplémentaire a permis de procéder à l'évaluation du 2ième PEDT et construire avec les partenaires éducatifs le 3ième PEDT autour d'une ambition éducative partagée.

*Le Conseil Communautaire **approuve** le renouvellement du Projet Educatif De Territoire et du Plan Mercredi de la Communauté de Communes de la Région de Blain sur la période 2021-2024, **autorise** Madame la Présidente de signer tout document y afférent et **indique** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2022 afin de mettre en œuvre le plan d'action. **UNANIMITE 25 voix POUR***

▪ **PETITE ENFANCE – Approbation du rapport d'activités 2020 du délégataire du multi-accueil "pomme de reinette" (délibération n°CC2021 09 12)**

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport d'activités de l'année 2020 du multi-accueil « Pomme de Reinettes », géré en Délégation de Service Public par la société Maison Bleue (Contrat établi du 1/09/2017 au 31/08/2022 – prolongation d'un an).

*Le Conseil Communautaire **prend acte** du rapport d'activités 2020 du multi-accueil "Pomme de Reinettes" et de ses annexes comptables. **UNANIMITE 25 voix POUR***

IV. ENVIRONNEMENT

▪ **GEMAPI – Avenant n°1 au protocole de transfert de la compétence prévention des inondations établi entre la C.C. de la Région de Blain et l'EPTB Vilaine (délibération n°CC2021 09 13)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente de la C.C. de la Région de Blain à signer l'avenant n°1 au protocole de transfert de la compétence Prévention des Inondations établi entre le Pays de Blain et l'EPTB Vilaine. L'avenant proposé par l'EPTB Vilaine à ses adhérents comprend la modification de l'article 6 du protocole organisant le transfert de la compétence Prévention des Inondations entre la CC de la Région de Blain et l'EPTB Vilaine afin de lisser les contributions des EPCI sur la durée des programmes d'actions annexés au protocole de transfert et de proposer un échéancier d'appels à contribution sur l'année.

*Le Conseil Communautaire **approuve** la nouvelle rédaction de l'article 6 du protocole organisant le transfert de la compétence Prévention des Inondations établi entre le Pays de Blain et l'EPTB Vilaine et **autorise** Mme la Présidente à signer cet avenant et tout document y afférent. **UNANIMITE 25 voix POUR***

- **DECHETS : Approbation du Rapport du Prix et de la Qualité du Service Déchets 2020 (RPQS) (délibération n°CC2021 09 14)**

La présente délibération a pour objet de prendre connaissance du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2020, en application de l'article L.2224-17-1 du CGCT et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le Conseil Communautaire **prend acte** de la présentation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et **précise** qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'aux Maires des communes membres de l'EPCI, qui devront en faire un rapport à leur conseil municipal respectif. **UNANIMITE 25 voix POUR**

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **STRATEGIE ENERGETIQUE - Engagement du territoire dans le programme ACTEE SEQUOIA (délibération n°CC2021 09 15)**

La présente délibération a pour objet d'engager la Communauté de Communes de la Région de Blain et ses communes membres dans le dispositif ACTEE SEQUOIA afin d'améliorer la qualité énergétique du patrimoine bâti des communes et de l'intercommunalité. Le territoire pourra alors bénéficier de subventions permettant la réalisation de diagnostics et d'audits énergétiques à hauteur de 70 % (50 % via ACTEE SEQUOIA et 20 % supplémentaires par le SYDELA (coordonnateur de cette démarche)) mais également bénéficier de l'ingénierie du SYDELA pour être accompagné dans la définition d'une feuille de route. Chaque structure pourra définir sa feuille de route en fonction de ses ambitions et de ses capacités. Le reste à charge des audits et études sera imputé à la structure propriétaire de l'équipement visé. Une participation du territoire est attendue à hauteur de 8 500 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire **autorise** Madame la Présidente à signer la convention constitutive d'un groupement pour la participation au programme ACTEE SEQUOIA et tout acte afférent à ce projet. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS – Convention de prestation de services pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain (délibération n°CC2021 09 16)**

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de la Région de Blain et ses communes membres pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme « Petites Villes de demain ». En effet, l'ORT du Pays de Blain comprend à la fois des actions globales d'échelle intercommunale ainsi que des actions spécifiques qui concernent directement chacune des communes. Au niveau de la Communauté de Communes, ces actions entraînent des dépenses de fonctionnement correspondant aux moyens humains mis au service du suivi des projets et des démarches d'ORT et « Petites Villes de demain ». Il est donc proposé une convention de prestation de services qui permet aux communes de participer au financement des services, animations et à la communication de l'ORT et le programme « Petites Villes de demain ».

Le Conseil Communautaire **approuve** la convention de soutien entre les Communes et la Communauté de Communes pour le suivi ou la mise en œuvre des actions inscrites dans l'Opération de Revitalisation du Territoire et le programme « Petites Villes de demain » et **autorise** Madame la Présidente à signer la convention. **UNANIMITE 25 voix POUR**

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ **TOURISME - Convention de partenariat avec Charentes Tourisme dans le cadre de la Vélodyssée (2021-2024) (délibération n°CC2021 09 17)**

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise en place d'une Convention de partenariat avec CHARENTES TOURISME, le Comité Départemental du Tourisme des Charentes, agissant en qualité de pilote de l'itinéraire cyclable La Vélodyssée pour la période 2021-2024, afin de contribuer au développement de La Vélodyssée. La Communauté de Communes de la Région de Blain étant traversée par la VELODYSSÉE, il est proposé de mettre en place cette convention qui s'inscrit dans un partenariat global visant à mettre tous les moyens nécessaires à la mise en tourisme et au développement économique de La VELODYSSÉE. La participation forfaitaire de la Communauté de Communes de la Région de Blain est de 2.000 €/an, soit 8.000 € sur 4 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire **approuve** la Convention de partenariat avec Charentes Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme des Charentes, pour la période 2021 – 2024, **approuve** le versement de la participation forfaitaire de 2.000 € par an, soit 8.000 € sur 4 ans et **autorise** la Présidente de la Communauté de Communes de la Région de Blain à finaliser et à signer cette convention et tout acte y afférant. **UNANIMITE 25 voix POUR**

▪ **TOURISME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt : Modification de la participation financière de la C.C. de la Région de Blain pour l'année 2021 (délibération n°CC2021 09 18)**

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°2021-05-08 relative au versement de la participation du Pays de Blain au Pays Touristique pour 2021, afin de prendre en compte la nouvelle méthode de calcul de l'EPIC concernant le taux applicable par communauté de communes. Dans le cadre de la convention de référence, le Conseil Communautaire a voté le 26 mai 2021 une participation financière pour l'année 2021 de 53 199 €. Par sa délibération en date du 17 juin 2021, le Comité de Direction de l'EPIC a modifié le calcul de la participation financière en intégrant un taux applicable par communauté de communes arrondi à deux chiffres après la virgule, et non plus à l'arrondi près.

Le Conseil Communautaire **arrête** le montant de la participation du Pays de Blain à l'EPIC Erdre Canal Forêt pour l'année 2021 à hauteur de 54 113,97 €, **autorise** la Présidente à verser ladite participation, selon les modalités prévues dans la convention et **autorise** la Présidente à passer et à signer tout acte et document afférent à cette opération. **UNANIMITE 25 voix POUR**

VII. INFORMATION AU CONSEIL

▪ Délégations à la Présidente

Décision n°2021-14 – Attribution du marché « Etude Pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU » à la société Villes Vivantes pour un montant total de 64 437.50 € HT

Décision n°2021-15 – Attribution du marché « Services de télécommunication voix et données »

- pour le lot 1 : société AERLINK pour un montant annuel de 13 226.48 € HT

- pour le lot 2 : STELLA TELECOM pour un montant annuel de 5 680.24 € HT

Décision n°2021-16 – Attribution du marché « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un bâtiment administratif pour le Pays de Blain » à la société CERUR pour un montant total de 25 408.72 € HT.

Décision n°2021-17 – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région d'un montant de 55 420.30 € HT au titre du PLRII

Décision n°2021-18 – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région d'un montant de 50 000 € au titre du PLRII

Décision n°2021-19 – Autorisation donnée à la SAS LOIRE ATLANTIQUE PLAISANCE de collecter la taxe de séjour due par les usagers du port

▪ Délégations au Bureau Communautaire

BC 2021 09 01 - EQUIPEMENTS SPORTIFS - CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Modification de la Grille Tarifaire

BC 2021 09 02 - EQUIPEMENTS SPORTIFS - CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Modification du Règlement Intérieur

BC 2021 09 03 - EQUIPEMENTS SPORTIFS - CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

BC 2021 09 04 - ECONOMIE / PARC D'ACTIVITES DES BLUCHETS – Vente d'une parcelle à la société BLAINFICA 2 (ou à toute société s'y substituant)

BC 2021 09 05 - ECONOMIE / ZONE D'ACTIVITES DU BOURG BESNIER - Vente d'une parcelle à la société BPO (ou à toute société s'y substituant)

BC 2021 09 06 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs pour l'année 2021 – Avancement de grade 2021

BC 2021 09 07 - MOBILITES – TRANSPORTS SCOLAIRES - AVENANT N°1 à la convention relative à la gestion d'un service de Transport à la Demande ERDRE, GESVRES ET CANAL

Fin de séance : 21h45

TABLEAU DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2021 09 01	Mise à jour du tableau du Conseil Communautaire	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 02	Modification de la composition de la commission Aménagement du Territoire	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 03	FINANCES – FPIC 2021 : répartition « dérogatoire libre »	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 04	FINANCES – Budget annexe Transports Scolaires – Admission en non-valeur	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 05	FINANCES – Régie du Centre aquatique Canal Forêt - Modification de la régie d'avances et de recettes	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 POUR

CC 2021 09 06	FINANCES – Régie du Centre aquatique Canal Forêt – Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 07	FINANCES-MARCHES PUBLICS - Réhabilitation et extension du siège de la communauté de communes : lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 08	MARCHES PUBLICS - Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'assistance technique, maintenance et conseils en informatique	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 09	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORET – Convention de mise à disposition de l'équipement au SDIS de Loire-Atlantique	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 10	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORET – Convention de mise à disposition de l'équipement à l'amicale des nageurs du Pays de Blain (ANPB)	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 11	ENFANCE-JEUNESSE – Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du Plan Mercredi (2021-2024)	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 12	PETITE ENFANCE – Approbation du rapport d'activités 2020 du délégataire du multi-accueil "Pomme de Reinette"	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 13	GEMAPI – Avenant n°1 au protocole de transfert de la compétence prévention des inondations établi entre la C.C. de la Région de Blain et l'EPTB Vilaine	J-M. BUF	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 14	DECHETS : Approbation du rapport du prix et de la qualité du service déchets 2020 (RPQS)	J-M. BUF	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 15	STRATEGIE ENERGETIQUE - Engagement du territoire dans le programme ACTEE SEQUOIA	P. CAILLON	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 16	REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS– Convention de prestation de services pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain	P. CAILLON	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 17	TOURISME – Convention de partenariat avec Charentes Tourisme dans le cadre de la Vélodyssée (2021-2024)	N. OUDAERT	UNANIMITE 25 POUR
CC 2021 09 18	TOURISME - Office de tourisme Erdre Canal Forêt : modification de la participation financière de la C.C. de la Région de Blain pour l'année 2021.	N. OUDAERT	UNANIMITE 25 POUR

Fait le 22 septembre 2021 à Bouvron

Rita SCHLADT,
Présidente

